

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept juin à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt juin conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Bernard Martin située rue Jean Jaurès à Garennes sur Eure, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre GATINE, M. Daniel DOUARD, 1^{er} adjoint, Mme Martine LEPETIT, 2^{ème} adjointe, M. Thierry MARTIN, 3^{ème} adjoint, M. Jean-François BOURGOIN, Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS, M. Gilbert LETENNEUR, M. Gilbert GENESTE, Mme Nadine PAUL, M. Jocelyn CHARRON, Guillaume DOUARD, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS ET AYANT DONNÉS PROCURATIONS :

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA à Mme Nadine PAUL,
Mme Sophie COLAS LECOINTRE à M. Gilbert GENESTE,
Mme Catherine BARBEY-LECOMTE à Mme Martine LEPETIT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Estelle THURET-LEFLOCH, M. Franck FERREIRA.

ABSENTS NON EXCUSÉS : M. Arnaud BABY, Mme Kendy SAUTRON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Martine LEPETIT.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2025.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Information des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal pour la période du 1^{er} avril au 15 juin 2025 :

PREND ACTE

AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DE LA COMMUNE

Délibération n° 2025-18 : tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2026

LACROIX Julien

MUNSON Marine

MANCEL épouse BANNIER Laëtitia

DELAVERGNE Marie-Christine

LIMA Andricia

COUTANT Alix

DOMAINES ET PATRIMOINE

Délibération n° 2025-19 : Proposition de louer la licence IV de la commune au futur exploitant du bar « AUX GARENNES »

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés pour la location moyennant une redevance de 75 € par mois.

Délibération n° 2025-20 : proposition de louer le logement communal situé 10 bis rue Anatole France

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés pour louer ce logement moyennant un loyer de 700 € + 150 € de frais de chauffage et 28 € de taxes d'ordures ménagères.

INTERCOMMUNALITÉ

Délibération n° 2025-21 : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE pour les exercices 2019 à 2023

L'ensemble des conseillers municipaux présents et représentés n'ont pas souhaité débattre sur le rapport mais en ont pris acte.

Délibération n° 2025-22 : Transfert de compétence à la communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE : formalisation de la compétence d'autorité d'organisatrice de l'accueil de la petite enfance

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

FINANCES LOCALES

Délibération n° 2025-23 : Participation aux frais de scolarité d'élèves domiciliés sur la commune et scolarisés en classe ULIS à IVRY LA BATAILLE pour l'année scolaire 2024/2025

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés pour verser à la commune d'IVRY LA BATAILLE la somme demandée de 1 640 € pour deux élèves.

Délibération n° 2025-24 : Effacement des réseaux téléphoniques et électriques rue Victor Hugo : proposition de convention financière avec le SIEGE27

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière en section d'investissement (éclairage public) : 5 917 € et en section de fonctionnement (réseaux télécommunications) : 10 417 €

Délibération n° 2025-25 : Proposition d'une convention tripartite avec la commune, le Conseil Départemental de l'Eure et l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE fixant les modalités de réhabilitation de l'ouvrage de franchissement de l'Eure et l'aménagement d'un cheminement piéton

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés pour accepter de réaliser les travaux décrits ci-dessus, d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite qui détermine les conditions techniques et financières et d'engager à inscrire au Budget Primitif 2026, la participation financière de la commune.

La secrétaire de séance,
Mme Martine LEPETIT



Le Président de séance
Le Maire,
Jean-Pierre GATINE



Date d'affichage : 8/7/2025

Date de publication sur le site internet de la commune : 8/7/2025